

Le cadre législatif

Objectifs de la formation

Acquisition des concepts autour du cadre législatif en soins palliatifs, à savoir :

- Les différentes lois : loi Léonetti, loi Claeys Léonetti, Limitation et arrêt des thérapeutiques (LAT), collégialité
- Les directives anticipées, la personne de confiance
- La sédation en situation palliative

Public concerné et pré requis :

Public concerné :

- Ensemble des professionnels de santé souhaitant améliorer la prise en charge du patient en soins palliatifs dans leur pratique quotidienne. Loi 99-447 du 9 juin 1999, Art 1^{er} ; circulaire d'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement à domicile et en établissement DHOS/02 du 19 février 2002
- Médecins : Code déontologie, art 37
- IDE : Code de la santé publique, art R4311-2

Pré-réquis :

Pas de pré requis

Programme :

Contenus de l'action et moyens pédagogique :

Apport théorique avec support informatique.
Echange et partage d'expérience avec cas clinique.

Durée et période de la formation

Durée 2h, date à définir entre l'EMASP et la structure demandant la formation

Pour toute inscription merci de nous contacter.

Lieu de la formation : formation possible sur la structure

Modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction :

Moyens de déroulement

Formation continue en présentiel

Délai d'accès

Minimum 8 personnes, maximum 20 personnes

Moyens de suivi

Fiches de présence.

Evaluation

Feuille de satisfaction

Pré test et post test

Accessibilité :

Pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec nous pour que nous puissions vous proposer la situation la plus adaptée.

Tarifs :

Coût : 26.14 € par agent formé et par heure de formation

Rémunération intervenant et préparation de la formation : entre 120 € et 180 € par intervenant

Frais kilométrique : 0.41 €

Contacts :

Secrétariat de l'EMASP : **04 74 45 40 65**

ou

service.emasp@ch-bourg.gh01.fr